

**GOVERNANCE, CITOYENNETÉ ET IDÉE DE NATION EN TEMPS  
D'INSÉCURITÉ EN AFRIQUE**, Romuald Evariste BAMBARA (Université  
Joseph KI-ZERBO - Burkina Faso)  
bromualdevariste@yahoo.fr

**Résumé**

Comment partir des réalités spirituelle, sociale, économique et politique africaines pour construire une articulation efficace entre la gouvernance et la citoyenneté afin de faire face aux temps de terreur mortifère généralisée en Afrique ? La période actuelle, marquée par une insécurité multiforme généralisée avec une visibilité plus accrue sur le terrorisme djihadiste, doit permettre d'implémenter un nouveau paradigme dans l'approche des notions clés de gouvernance et de citoyenneté, d'analyser autrement ces deux notions en vue d'entreprendre une approche dynamique, efficace, endogène pour relever les défis de l'insécurité. L'objectif de la présente analyse est d'entreprendre une nouvelle approche de la relation entre la gouvernance et l'émergence d'une nouvelle forme de citoyenneté dans le but de relever les défis de l'insécurité. La méthode d'analyse pour bien appréhender cette question va combiner une approche phénoménologique descriptive de la réalité sociale, politique, économique africaine et une approche herméneutique ou interprétative des réflexions ou des théories philosophiques et sociologiques développées. Pour atteindre cet objectif, l'analyse va d'abord chercher à indiquer le type de gouvernance à adopter en Afrique en ces temps de crise de sécurité. Ensuite, montrer la forme de citoyenneté à faire émerger sur le continent africain en cette période de terreur. Enfin, établir que la finalité de cette interaction entre la gouvernance et la citoyenneté consiste dans l'idée de nation, susceptible de nous conduire à surmonter ces temps d'incertitudes.

**Mots clés** : Citoyenneté, endogène, gouvernance, insécurité, nation.

**GOVERNANCE, CITIZENSHIP AND NATION IN TIMES OF  
INSECURITY IN AFRICA**

**Abstract**

How do we build on Africa's spiritual, social, economic and political realities and work out an effective link between governance and citizenship in times of widespread, deadly terror? The current period, characterized by widespread multifaceted insecurity and high visibility of jihadist terrorism, should enable us to implement a new paradigm in our approach to the key notions of governance and citizenship, and to analyze these two notions differently; the goal being to undertake a dynamic, effective, endogenous approach to take on the challenges of insecurity. This analysis aims to suggest a new approach to the relationship between governance and the emergence of a new form of citizenship, in the fight against insecurity. The method of analysis for understanding this issue will combine a phenomenological approach, descriptive of African social, political and economic reality, including a hermeneutic or interpretative approach to the

philosophical and sociological reflections and theories developed. To achieve this objective, the analysis will first seek to suggest the type of governance to be adopted in Africa at this time of security crisis. Secondly, it will show what form of citizenship needs to emerge on the African continent in the meantime. Finally, the analysis will establish that the end goal of the interaction between governance and citizenship lies in the idea of the nation, which is likely to increase our chances of success in these times of uncertainty.

**Keywords:** Citizenship, endogenous, governance, insecurity, nation.

## Introduction

Nous assistons, de plus en plus, à la manifestation d'une forme de vide existentiel qui semble être un sentiment prédominant sur le continent africain. Une forme de nihilisme (terme dérivé d'une étymologie latine, *nihil*, qui signifie « rien ») se dessine dans certaines mégapoles africaines et s'ancre progressivement dans les campagnes. Autrement dit, certains pays africains semblent tomber dans le refus du tout en faveur de l'adhésion à rien. Par exemple, dans les pays du Sahel, est de temps en temps perceptible cette certitude absurde (sentiment) que plus rien n'a de sens et que le chaos vaut mieux que le cosmos. Une telle appréhension se justifie par ce contexte d'insécurité généralisé, cette violence extrême qui fait des morts, endeuille les familles dans les villes et les campagnes et plonge les vivants dans l'angoisse.

Pour surmonter cette crise existentielle patente dans certains États du continent africain, l'analyse va convoquer deux notions en vue de voir comment leur articulation peut indiquer une sortie de cette vie angoissante, ou pire, de ce climat de dépréciation de la vie en Afrique et de ce saut dans le nihilisme. La gouvernance et la citoyenneté sont les notions clés de la présente analyse. En effet, nous nous intéressons à la question de la « gouvernance, la citoyenneté et l'idée de nation en temps d'insécurité en Afrique ».

L'usage du mot Afrique dans notre analyse doit s'entendre comme une manière de synthétiser un ensemble de diversités sous une appellation générale. S. B. Diagne propose par ailleurs la possibilité d'écrire *Afrique(s)* au pluriel pour éviter ce piège qui tend à faire du continent un pays, ou simplement à nier la diversité, la singularité des pays qui constituent ce continent. Il dénonce simplement cette méconnaissance chez certains penseurs occidentaux en déclarant « que ce serait le seul continent qu'il faudrait écrire toujours au pluriel par réaction contre l'essentialisme et l'indifférenciation coloniale. » (2018, p. 206-207). Et plus précisément, « s'il faut dire "l'Afrique" au singulier, ce n'est pas par ignorance de la pluralité constitutive du continent ni de l'éthique du pluralisme [...] que cette pluralité de fait commande. S'il faut dire "Afrique" au singulier, c'est qu'il s'agit de nommer une idée, un projet, un *telos* ». (*Ibid.*, p.208)

À partir d'une telle formulation du sujet, la préoccupation fondamentale est de savoir comment construire une forme de gouvernance, de citoyenneté et de nation dans ces temps de violence extrême, multiforme sur le continent africain, en partant des valeurs mêmes du continent africain. Quelle forme de gouvernance faut-il adopter en faisant référence à des valeurs africaines traditionnelles dans le

but de construire une citoyenneté nouvelle, spécifique, apte à l'édification de l'idée de nation ? Il s'agit essentiellement de revisiter le contenu des notions de gouvernance et de citoyenneté, de voir ce que l'on peut ajouter aux caractéristiques classiques connues en partant des réalités spirituelle, sociale, économique et politique en vue de réaliser l'idée de nation. Aussi l'objectif de cette analyse est-il de construire une nouvelle approche de la relation entre la gouvernance spécifique en Afrique et la citoyenneté nouvelle afin de de surmonter ces temps d'incertitude. La construction de la citoyenneté va être la clé de voûte de la résolution de la situation d'insécurité récurrente dans les États africains.

L'examen de cette question va associer une approche phénoménologique descriptive de la réalité africaine et une approche herméneutique ou interprétative des théories philosophiques, anthropologiques et sociologiques en lien avec notre problématique. L'idée est de permettre une confrontation des approches générales de ces deux notions avec celles spécifiques des auteurs africains en vue d'enrichir les analyses actuelles.

Dans le but de permettre une analyse rigoureuse et exhaustive de cette question, l'argumentation va entreprendre une démarche en quatre étapes. Pour cela elle va partir d'une approche phénoménologique ou descriptive des temps d'incertitude ou d'insécurité en Afrique pour proposer une compréhension de la gouvernance comme socle de l'unité. Elle va entreprendre par la suite une analyse de cette citoyenneté nouvelle qui tienne compte des valeurs endogènes africaines. Ces trois axes dégagés vont conduire à l'émergence d'une valeur suprême, celle de la nation.

## **1. Approche phénoménologique des temps d'incertitudes ou d'insécurité en Afrique**

Dans cette première partie de notre analyse, l'analyse va entreprendre une approche empirique et descriptive du continent africain, particulièrement l'Afrique de l'Ouest qui est marquée selon nous par trois faits essentiels : la faillite dans l'application de la démocratie, la montée de la terreur sous deux aspects comme la violence communautaire et islamique, et l'insécurité climatique à travers les effets du changement climatique. Ces faits empiriques observés plongent le continent africain dans l'impasse. Des faits importants comme ces vagues humaines qui quittent le continent africain pour l'Europe ou l'émigration des jeunes africains en direction de l'Europe, l'immigration des jeunes et des seniors occidentaux en Afrique (par exemple en Guinée équatoriale, au Maroc ...), etc., peuvent être cités.

Le premier constat marquant est la tendance à la contestation de plus en plus véhémente du modèle politique démocratique dans certains pays africains. Une forme de défiance à la démocratie se constate dans plusieurs États africains. La perversion du mode d'accession au pouvoir se voit régulièrement contestée. Les règles d'accession au pouvoir sont constamment manipulées, modifiées par ceux qui sont élus. Les mandats présidentiels sont devenus des mandats à vie dès que l'on accède au pouvoir. Le tripatouillage des *Constitutions* tend à devenir la règle dans certains États. Qu'il entraîne des protestations, des soulèvements populaires ou des insurrections, peu importe ! (Cf. H. Sten, K. Ludovic et al, 2017). Les

résultats des élections sont souvent contestés par une population et une classe politique soucieuse de son accession au pouvoir quelles qu'en soient les conditions. Cette faillite du système démocratique est parvenue au point où le constat suivant est établi dans certains États africains : une frange jeune de la population très active appelle régulièrement l'armée au pouvoir. Les militaires sont présentés comme des acteurs susceptibles de sauver la nation dans sa dérive chaotique au plan sécuritaire, économique, social et politique. Dans cette situation socio-politique caractérisée par la corruption des élites, de la classe politique, l'armée revendique de plus en plus son accession au pouvoir. L'armée reprend progressivement goût de sa sortie régulière des casernes pour accéder au pouvoir politique et à la limite son devoir de défendre la chose publique. L'armée, dernier rempart d'une population esseulée par la gestion gabégique du pouvoir, se perçoit comme soucieuse de plus en plus de moralité dans la gestion quotidienne des biens publics, mais oublieuse d'un fait - elle est elle-même- issue de cette société corrompue.

La faillite de la démocratie dans certains États du Sahel, par exemple, durant les deux dernières décennies a engendré une insécurité. Et cette insécurité au quotidien est ce qui caractérise ces États. Cette insécurité se présente sous plusieurs formes. Elle est déterminée par plusieurs facteurs et se manifeste diversement. Cette insécurité est une terreur inouïe qui fait des morts au quotidien au Sahel. Elle se présente sous la forme de conflits communautaires entre éleveurs et agriculteurs, entre des ethnies, des pratiquants de religions différentes, etc. Ces conflits communautaires sont causés par des problèmes de gestion de l'espace ou par l'amenuisement des espaces, entre des éleveurs et des agriculteurs, entre des orpailleurs, entre des populations et des sociétés minières, des rivalités mortelles liées au foncier entre les autochtones et les allogènes, ou entre les hôtes et les étrangers. La gestion du foncier est à l'origine de plusieurs conflits communautaires dans certains États du Sahel.

En plus, il faut prendre en compte la terreur djihadiste qui crée au quotidien la stupeur et l'effroi dans des pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigeria, etc. En Afrique de l'Ouest, le terrorisme d'inspiration religieuse s'étend jusqu'aux pays côtiers comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo. Cette terreur djihadiste découle d'une approche salafiste de l'islam qui prône le retour à l'islam des ancêtres ou des anciens. Elle est donc l'un des multiples visages du terrorisme qui s'implantent de plus en plus en Afrique de l'Ouest. *Jama'at Nusrat al Islam wal Musilimeen* (JNIM) ou Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ou GSIM en Français est composé de plusieurs groupes islamistes affiliés à Al-Qaïda. On peut citer entre autres : Ansar Dine, le Front de Libération du Macina (FLM), Al-Mourabitoune et Al-Qaïda au Maghreb islamique au Sahara (AQMI-Sahara).

Cependant l'évolution de cette forme de violence dans notre continent oblige à adopter une posture critique. L'exploitation politique de l'islam ou une lecture rigoriste de l'islam suffit-elle à justifier toutes les violences vécues, par exemple, en Afrique de l'Ouest ? Sous l'appellation de terrorisme se cachent des narcotrafiquants qui s'adonnent à des opérations de trafic d'êtres humains, de matières précieuses (or, pétrole, etc.), d'armes, de drogues, de cigarettes, de vol de

bétaïls ou simplement de tous les produits illicites. Ce terrorisme est pratiqué à des fins criminelles ou simplement par le crime organisé. La mendicité dans les artères des grandes villes est une des sources possibles de financement du terrorisme. Le terrorisme criminel se cache dans cette appellation généralisée et sans distinction de terrorisme djihadiste. Au-delà de ces deux formes de terrorisme, il n'est plus exclu de faire l'hypothèse du terrorisme d'État européen ou du terrorisme de l'Occident en Afrique. Ces pays occidentaux sont supposés être jusque-là des partenaires dans la lutte pour éradiquer le terrorisme djihadiste. Certaines guerres sont interminables en Afrique dans des États comme la République Démocratique du Congo. Les différentes forces en conflits exploitent illégalement les matières rares des sous-sols de ces États de l'Afrique centrale. Elles parviennent à écouler ces ressources minières sur le marché international pour la fabrication des voitures électriques et des outils de technologie numérique (téléphone portable, ordinateur, ...). Les forces en conflits privent ainsi ces pays en guerre d'énormes sources de devises.

Ces différentes dénonciations restent à être étayées par des preuves ou des faits. Il faut passer de la conjecture à la monstration de l'implication réelle des Occidentaux. Cette dernière forme du terrorisme reste donc comme une hypothèse à prouver. Mais il faut noter ce fait actuel, l'Ukraine, allié de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a revendiqué son implication dans une attaque au nord du Mali, à Tinzawatène contre les forces militaires maliennes et les combattants du groupe paramilitaire russe de l'ex-Wagner. Les déclarations du Chef des services secrets ukrainiens et l'ambassadeur de l'Ukraine au Sénégal prouvent l'extension de la guerre Ukraine-Russie au Sahel et l'internationalisation de la violence terroriste dans cette zone. Ce fait appelle à une nouvelle lecture des conflits au Sahel.

Ces multiples visages du terrorisme présents en Afrique posent le problème de la souveraineté de chaque État. Plusieurs États en Afrique n'ont pas le contrôle de leur territoire et sont généralement sans souveraineté réelle sur l'ensemble de leur territoire. Pour lutter efficacement contre le terrorisme et recouvrer la souveraineté de certains États du Sahel par exemple, quelques mouvements de la société civile évoquent la question du choix de partenaires stratégiques. Des appels sont lancés dans les rues de certaines capitales du Sahel à quelques puissances étrangères en vue de solliciter leur aide dans la lutte contre le terrorisme. Au Burkina Faso par exemple, il est fréquent d'entendre la sollicitation bruyante d'une rue qui exige le recours à une coopération avec la Russie dans le but de sauver un pays progressivement occupé par les avancées des différents groupes djihadistes. L'armée russe n'a-t-elle pas échoué en Afghanistan face aux talibans ? Au Bénin, semble-t-il, c'est le prestataire (un euphémisme pour ne pas dire mercenaire) américain Amentum, qui y est présent pour apporter son soutien aux forces armées béninoises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le Niger était encore à une période récente l'eldorado des forces étrangères : les Français, les Américains, les Allemands, etc., s'y trouvaient. Les forces américaines dans leur lutte contre le terrorisme ne cessent de fuir des pays comme l'Afghanistan et l'Irak. Les militaires français, avant de passer une dizaine d'années au Mali sans vaincre l'hydre

terroriste, n'ont-ils pas été chassés de Diên Biên Phu, de l'Afghanistan ? Les sollicitations sur le plan financier continuent en Afrique. Ainsi, on peut citer le cas du Ghana qui sollicite le tant décrié Fonds monétaire international pour surmonter cette crise financière dans laquelle le pays est plongé. Le Fonds monétaire international a-t-il déjà tiré un État africain de son marasme économique ?

Sur le plan climatique, le continent se présente vulnérable. Le continent africain dans son ensemble n'a pas assez pris conscience des périls liés au climat, c'est-à-dire au réchauffement planétaire qui menace notre continent. L'essai de J. Giri (1983) sur le cas du Sahel est assez illustratif des menaces qui touchent à cette partie du continent africain. Les politiques publiques sont axées sur l'économie et non sur les désastres écologiques. Le changement climatique se veut global au sens où il est mondial, c'est-à-dire concerne l'ensemble de la planète. Les spécialistes de l'environnement s'alarment sur la vitesse des changements climatiques susceptibles d'entraîner et de faire croître les dangers auxquels nous assistons, tels que les sécheresses, les tempêtes, les cyclones, les inondations, etc. Ils invitent à observer une plus grande prudence dans l'extraction tous azimuts des ressources fossiles comme le pétrole, le gaz et le charbon ; dans l'exploitation des bois précieux et l'occupation des sols. Tous les effets néfastes du changement climatique et de l'exploitation perturbent les modes de vie des Africains, l'ensemble des activités humaines, telles que l'habitation, la mobilité, l'alimentation, la santé, etc. Ce changement climatique est loin d'être continu et linéaire dans sa manifestation. Il se caractérise par moment par des épisodes d'accélération ou de pic. Par exemple, l'année 2022 a été marquée par des inondations grandioses au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Tchad, etc. Le niveau d'eau qui coulait dans ses différents pays a été la source de tensions sociales latentes et ouvertes. Comment comprendre ce paradoxe de la rareté de l'eau dans certains pays qui sont constamment inondés ? Pourquoi ne pas accélérer le processus de récupération des eaux de pluie dans les zones de sécheresse ? Ces inondations emportent des pans entiers d'habitation, le bétail et des hommes : la notion de "réfugiés climatiques" prend tout son sens (mais cette fois-ci des "réfugiés climatiques" dans leur propre pays). Comment s'organiser pour faire face aux épisodes d'accélération qu'impose ce changement climatique ? La réponse à cette interrogation constituera l'ossature de l'analyse à suivre.

## **2. Gouvernance comme socle de l'unité**

L'analyse de la notion de gouvernance vise à préciser ce que recouvre cette notion de façon générale. En partant du contexte africain, il s'agit de voir comment prendre en compte la réalité matérielle, sociale politique, spirituelle dans la gouvernance des États africains.

Que recouvre, de façon générale, le terme de gouvernance ? Historiquement, nous pouvons observer que ce terme a été utilisé dans un sens technique au XII<sup>e</sup> siècle en France pour désigner la direction d'une juridiction de moindre importance. Au Moyen Âge, les historiens anglais se servent de l'expression *governance* en vue de qualifier le mode d'organisation du pouvoir féodal. L'étymologie de ce mot dériverait de l'Anglais des États-Unis, c'est-à-dire

*governance* ou gouvernement, venant du latin *gubernare*, diriger un navire ou piloter un navire. D'où son assimilation au "gouvernail". La gouvernance est un terme régulièrement employé à tel point qu'il est devenu fortement polysémique et polémique. Son usage quotidien tend à en faire un terme désuet, vide de sens ou sans contenu explicite.

L'historique de ce terme montre qu'il va être adopté dans le secteur de l'entreprise et des organisations pour caractériser les nouveaux modes de gestion des sociétés issues des révolutions technologique et informatique. Il va servir à désigner les modes de coordination interne, entre dirigeants et actionnaires, dans le but de voir comment réduire les coûts de transaction que génère le marché. Plus précisément, on peut encore dire que la gouvernance, c'est l'ensemble des techniques d'organisation et de gestion d'une entreprise. Ces techniques sont censées offrir plus d'efficacité, plus de rendement dans la gestion des entreprises. Dès 1989, la Banque mondiale va faire de ce terme comme une notion clé dans l'appréciation des modes de gestions des pays qui sont sous sa tutelle. Elle va introduire ou juxtaposer le qualificatif *bonne* en vue de forger l'expression "bonne gouvernance". Le qualificatif *bonne* est supposé être une valeur cardinale dans la pratique de la gouvernance. Quelles sont les implications réelles de cette notion de bonne gouvernance ? Selon P. M. Defarges

L'idée de bonne gouvernance illustre la transformation du rôle et de la légitimité de l'État. Celui-ci reste l'entité fondamentale du système international : il confère la nationalité, source de tous les droits ; il est le lieu de la participation politique ; il demeure le protecteur de sa population. [...] L'État se trouve désormais sous la surveillance multiforme et croisée d'innombrables instances : sa propre population, les organisations non gouvernementales (ONG), les agences de notation, les organisations interétatiques (notamment le fonds monétaire international) ... (2003, p. 38)

De nos jours, cette expression "bonne gouvernance" traduit un paradigme de travail des institutions d'aide au développement. Pour les institutions de Bretton Woods, la bonne gouvernance doit s'appliquer au fonctionnement des pouvoirs publics et plus spécialement de l'État. Et dans le contexte des plans d'ajustements structurels, les institutions internationales exigent d'adapter les structures de l'État aux exigences du libéralisme économique. Quelques principes dégagés par les institutions du Bretton Woods permettent de mesurer le niveau de respect des exigences de la "bonne gouvernance". La bonne gouvernance suppose d'emblée un État de droit démocratique, capable d'organiser des élections libres et honnêtes, de respecter les droits de l'individu et de la propriété privée. Elle veille à la transparence des procédures de l'État avec une liberté d'accès aux documents administratifs, la liberté d'informer les administrés et l'instauration d'une justice administrative. Une telle pratique permet de donner la capacité aux différents acteurs de participer au développement et de rapprocher les citoyens de la décision à travers la mise en place d'une administration consultative.

La bonne gouvernance oblige d'interpeller l'État par rapport à une double responsabilité, celle devant sa population et celle devant la communauté internationale. Cette responsabilité dans un État engage les décideurs. Ceux-ci sont

invités à exercer un contrôle permanent sur l'administration, les marchés publics et la gestion des deniers publics. D'après les dires de P. M. Defarges : « La gouvernance, c'est aussi cette responsabilité multiforme et réciproque de tous les acteurs. » (2003, p. 41). Elle implique donc une participation directe des acteurs, une participation quotidienne de l'opinion aux choix et décisions politiques. Il faut simplement comprendre que la bonne gouvernance cherche à responsabiliser les populations afin de co-construire dans la discipline une vie épanouie. P. Calame et A. Talmant (1997, p. 19) donnent une définition large de la gouvernance en soulignant qu'elle désigne l'ensemble des techniques de gestion efficace et transparente des ressources humaines, économiques et environnementales. La gouvernance ne concerne pas seulement le domaine de l'État, mais la façon dont la société se gère elle-même, c'est-à-dire notamment la relation entre l'État et la société. La gouvernance est une technique de gestion sociale. Ainsi, pour P. M. Defarges (2003, p. 38), si on se réfère à :

L'accord de Cotonou (juin 2000), partenariat entre l'Union européenne et 77 pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), définit, dans son article 9, la bonne gouvernance, "gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières dans des buts de développement équitable et durable" : clarté des procédures publiques de décision, transparence et responsabilité des institutions, primauté du droit dans la gestion et la répartition des ressources, lutte contre la corruption...

Cette approche générale de la notion de gouvernance nous interpelle dans le cadre de la formulation du titre de notre article. Comment la gouvernance actuelle de nos sociétés dans un contexte d'insécurité peut-elle se pratiquer ? N'y a-t-il pas d'autres valeurs qu'elle peut incarner afin d'aider les sociétés africaines à faire face à ces temps d'incertitudes ? Quelle est la plus-value que les sociétés africaines peuvent apporter ? Les temps d'incertitude peuvent être traversés si les sociétés reposent sur des socles de valeurs. Pour soutenir une telle pensée, reconnaissons avec A. H. Bâ (1965, p. 41) que « les traditions africaines contiennent des éléments hautement appréciables qui, codifiés, adaptés, sont capables de donner à l'Afrique une physionomie sociale, autonome, attrayante et conforme à la nature du pays ». Dans une telle optique, il faut prendre en considération, la définition de la gouvernance de P. M. Defarges (2003, p. 4) : « La gouvernance, ce serait justement ce processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines, dans le respect et l'épanouissement des diversités. » Des valeurs spécifiques peuvent être adoptées tout en veillant à une articulation entre elles et les principes universels de la bonne gouvernance. Ces valeurs spécifiques peuvent être tirées de la tradition des sociétés africaines. En effet, selon B. Kweshi,

La tradition apparaît là comme un paramètre fondamental de l'auto-compréhension et de la compréhension d'autrui. Loin d'être pur conservatisme, frein à tout changement et comme un "veto" à toute marche en avant, la tradition est condition d'un devenir intégré qui advient sans catastrophe de l'identité. Elle est le lieu où l'ancien et le nouveau se fécondent mutuellement, à la fois réserve et génératrice de modèles. (1978, p. 115)

Quelles sont les valeurs de la tradition africaine qui peuvent orienter la gouvernance en Afrique ? Les sociétés africaines sont marquées par des crises multiformes comme la montée en puissance et le clientélisme des "religions révélées", le fanatisme, le terrorisme djihadiste, la volonté des puissances occidentales d'avoir des bases militaires en Afrique et de contrôler le sous-sol des pays africains, etc. Elles sont toutes des sociétés en mutation ou plus précisément en transition, en mouvement vers la modernité. S. Diop (2007, p. 150) fait aussi le constat sur la situation actuelle de la société africaine en ces termes :

Le plus grand défi auquel le colonisé et le postcolonisé aient eu à faire face est la question de la modernité. L'Afrique dans sa globalité est confrontée au dilemme de la modernité, lequel se manifeste par le fait que certaines pratiques traditionnelles sont toujours actives, mais, en même temps, des éléments de la modernité ont pénétré le corps social, culturel et économique. On est en présence d'une phase transitoire, une zone de clair-obscur, laquelle a engendré une schizophrénie, car la synthèse entre l'Afrique et l'Occident ne s'est pas matérialisée, alors que Senghor l'a théorisé sa vie durant.

La gouvernance doit être pétrie des valeurs ou des réalités spécifiques du continent africain qui constituent son être dynamique. Le continent africain doit constamment rappeler aux citoyens le respect du Bien commun. Le Bien commun doit justifier la lutte implacable à mener contre la corruption, le déni de justice, le vol, le pillage des ressources, etc. Les sociétés africaines doivent être dans ce refrain fréquent que le destin collectif est plus important que nos petites personnes. Le but ultime de la gouvernance de toute cité est d'assurer le bonheur et la vertu (intégrité, moralité, sagesse, ...) des citoyens par la domination des lois, des règles impersonnelles. Des valeurs éthiques universelles comme l'équité, la justice, l'égalité, la transparence, la responsabilité, etc., doivent guider de façon ferme la gestion collective des biens communs. L'entraide, la solidarité, doivent être des critères de bonne gouvernance à partir desquels, les gouvernants peuvent être interpellés. Il ne s'agit pas seulement de la solidarité individuelle, de l'entraide personnelle, mais de la solidarité et de l'entraide instituées par l'État afin d'inciter les citoyens à les vivre. Ici, l'État devient le garant de la faisabilité de telles valeurs au niveau collectif d'abord, ensuite sur le plan personnel. La gouvernance pacifique ou la gouvernance démocratique repose sur un fondement éthique. L'éthique prescrit une soumission des gouvernants aux lois de la cité et à l'exercice de leurs fonctions de gouvernants avec probité afin d'inciter et d'obtenir le respect de l'intérêt commun.

Une telle pratique de la gouvernance autrement entraîne une nouvelle approche de la notion de citoyen dans le contexte actuel de l'Afrique aux prises avec l'insécurité sous toutes ses formes. La construction de cette citoyenneté, autre ou nouvelle, peut à notre sens prendre en compte cette interpellation d'A. Césaire (1956, p. 8) :

Un fait à mes yeux capital est celui-ci : que nous, hommes de couleur, en ce moment précis de l'évolution historique, avons, dans notre conscience, pris possession de tout le champ de notre singularité et que nous sommes prêts à assumer sur tous les plans et dans tous les domaines les responsabilités qui découlent de cette prise de

conscience.

Singularité de notre "situation dans le monde" qui ne se confond avec nulle autre. Singularité de nos problèmes qui ne se ramènent à nul autre problème. Singularité de notre histoire coupée de terribles avatars qui n'appartiennent qu'à elle. Singularité de notre culture que nous voulons vivre de manière de plus en plus réelle.

Comment cette singularité peut-elle transparaître dans cette construction continue de la citoyenneté ?

### **3. La citoyenneté nouvelle ou la citoyenneté autrement**

La gouvernance envisagée dans le cadre de notre contexte d'insécurité finit par être une exhortation à cultiver une valeur fondamentale comme la citoyenneté. Être citoyen dans l'entendement courant signifie "celui qui appartient à une cité et est astreint aux devoirs correspondants". La citoyenneté se cultive au quotidien et est à considérer comme une valeur orientant l'action individuelle et collective. La notion de citoyenneté est devenue capitale, centrale dans ce contexte de violence extrême qui désorganise le vivre-ensemble dans les sociétés africaines. Elle est donc de plus en plus évoquée, parce que la vie dans une société, plus encore dans une société en conflits comporte des restrictions ou des obligations qui interpellent chaque conscience à sa propre responsabilité face aux difficultés du vivre ensemble. Elle est liée à des thèmes différents comme la morale civique, l'ensemble de droits dont l'individu bénéficie, le socle de la construction des appartenances collectives, etc.

La notion de citoyenneté peut prendre un sens juridique. Sur ce plan, la citoyenneté est un ensemble de droits et d'obligations, aussi bien civils que politiques. Selon M. Savadogo (2006, pp.1-13), le qualificatif de citoyen désigne autant un comportement individuel qu'un mouvement collectif. Qu'est-ce qu'un citoyen ? Étymologiquement, le terme citoyen dérive du latin *civis* et signifie « citoyen ». Le citoyen est un membre d'une communauté politique. Le citoyen, de ce point de vue, est sujet d'une autorité politique qui exerce son pouvoir dans les limites d'un territoire donné. Il exerce ses libertés publiques et il est considéré comme un citoyen soumis au principe de l'égalité devant la loi. Et cette « citoyenneté au sens politique est d'ailleurs soumise à des conditions d'âge ou de moralité qui excluent beaucoup de membres d'une collectivité : il en est ainsi des enfants sans oublier, bien sûr, les criminels. » (M. Savadogo, 2006, p. 4). Ceux qui sont condamnés par la justice et peuvent en fonction de la législation du pays perdre leurs droits civils et politiques, c'est-à-dire leur droit d'être électeurs et éligibles dans les régimes démocratiques. Ainsi, ceux qui sont considérés comme des citoyens ont droit au suffrage universel dans les sociétés démocratiques et participent à l'exercice de la puissance publique. La citoyenneté désigne le statut politique de l'individu. Partant de ces considérations, Savadogo conclut que le régime politique démocratique est celui qui en appelle plus à la participation des citoyens dans la communauté politique. La citoyenneté apparaît alors comme l'ensemble des actions ou des comportements à travers lesquels l'individu s'investit dans la communauté politique.

Quelles sont les réalités intrinsèques de notre continent que nous devons

prendre en considération dans l'approche de la citoyenneté ?

La citoyenneté dans le contexte d'insécurité en Afrique doit être arrimée à d'autres valeurs cultivant l'esprit de solidarité, de fraternité, de respect de la personne humaine, de promotion du Bien commun, de la fidélité à la parole donnée, de l'engagement pris vis-à-vis de son prochain ou de la société, etc. La citoyenneté véhicule des valeurs comme la responsabilité, l'hospitalité, la paix, la sécurité, le civisme, l'égalité femme-homme, la protection de l'écosystème, ... Sans être des valeurs spécifiquement africaines, on peut noter avec J. Ki-Zerbo (1965, p. 142) que les Africains

Ont dégagé des valeurs qu'on retrouvera plus ou moins ailleurs, mais ils leur ont donné une coloration particulière. Et c'est là où on peut parler de culture. Je prends, par exemple [...] la question de la solidarité. Il est certain que vu l'histoire, vu les conditions techniques et géographiques de l'Afrique, les Noirs en général, sont portés vers cette solidarité, cette générosité, cette espèce de disponibilité inconditionnelle et foncière à l'égard des autres, qui fait qu'ils sont prêts à s'unir pour travailler, ils sont prêts à porter secours, etc. J'estime que cet esprit de solidarité, tel qu'il est pratiqué par les Noirs, est une des plus grandes richesses [...], sur le plan culturel ; c'est une richesse qui peut être matérialisée sur tous les plans, non seulement sur le plan de la culture, sur le plan du sentiment, mais aussi sur le plan économique. [...]. L'esprit de solidarité est un des principaux trésors du patrimoine africain.

En plus de cette valeur cardinale traditionnelle, il faut en ajouter une autre qui est précieuse, c'est le respect dû aux anciens dans l'Afrique traditionnelle. Ce respect s'adresse strictement à quelqu'un qui est plus âgé et qui a plus d'expérience. Pour inculquer ces valeurs aux jeunes africains, les canaux d'éducation classiques peuvent être utilisés comme l'école héritée de l'Occident, les mouvements ou associations liés aux religions dites monothéistes comme le christianisme et l'islam. Par exemple avec le catholicisme au Burkina Faso, des mouvements comme la JOC (Jeunesse Ouvrière Croyante), la JEC (Jeunesse Étudiante Catholique), les Cœurs vaillants, les Samuel contribuent d'une manière d'une autre à l'éducation citoyenne. À cela, il faut ajouter les légendaires scouts, mouvements propulsés par les catholiques, mais ouverts à tout le monde. Les Organisations de la société civile, les partis politiques peuvent œuvrer à cet éveil citoyen. Les initiations dans les communautés ethniques sont à encourager. Elles constituent des véritables moments d'éducation aux valeurs de la société et imprègnent l'apprenant des appartenances susceptibles d'être le socle de son identité et de lui servir de repère tout au long de son existence. Les initiations peuvent être reprises et adaptées au contexte actuel. La construction et l'équipement des musées doivent se généraliser pour enseigner par les faits, les témoignages ou les vestiges, l'histoire des sociétés africaines. Les soirées culturelles pour revaloriser les chants, les danses, les contes, les modes vestimentaires, les arts culinaires, etc., sont des moments de découverte de soi à travers l'expression artistique de ces valeurs.

Nous pouvons donc construire une citoyenneté pétrie des valeurs africaines traditionnelles qui exalte la diversité, mais dans l'unité nationale. Une telle

démarche permettra de répondre à une des préoccupations de A. H. Bâ (1965, p. 39) qui indiquait une des tâches essentielles du continent en ces termes :

Au moment où l'Afrique a récupéré son indépendance, au moment où l'Afrique se cherche, les dirigeants africains devraient se pencher sur le problème de l'utilisation des traditions s'ils veulent créer ou recréer une Afrique africaine, sinon ils feront une Afrique caricature de l'Europe ; ils manqueront alors une occasion de donner au monde une forme de socialisme qui aurait sa source dans le cœur même des hommes. [...] Il faudrait que les nouveaux législateurs africains fassent, pendant qu'il est temps, un recensement complet des us et coutumes africains en vue d'une judicieuse adaptation.

La citoyenneté est généralement liée à la nationalité, tout en comportant une dimension cosmopolite. Dans le contexte de la gouvernance en situation d'insécurité, nous allons insister sur ces deux dimensions qui font du citoyen un citoyen national et un citoyen du monde, un citoyen mondial ou un citoyen transnational. Mais ce citoyen du monde doit être éduqué dans le sens de bien comprendre l'idée de nation. Car, la nation est véritablement le creuset par lequel se constitue cette possible articulation du particulier et du général, du singulier et de l'universel.

#### **4. L'idée de nation dans un contexte d'insécurité**

L'étymologie du terme « nation » indique qu'il provient du latin *natus*, signifiant "formé par la naissance", "constitué par la nature". L'idée de nation est une valeur cardinale. Idéal et/ou valeur, la nation est à construire. Les sociétés africaines dans ce contexte d'extrémisme, de violence ou d'insécurité, doivent développer, pratiquer une gouvernance qui aura pour ambition de construire cet idéal. Qu'est-ce qui peut permettre aux citoyens d'être conscients de l'enjeu de la vie en société et de chercher à la préserver ? C'est de constituer une nation. L'idée que nous sommes un peuple, une communauté, au-delà de la diversité linguistique, religieuse, spirituelle, sociale, économique, etc., est un socle qui permet de faire face à toute forme d'adversité.

Dans *Qu'est-ce qu'une nation ?*<sup>1</sup> conférence prononcée le 11 mars 1882 à la Sorbonne, E. Renan dans un texte rigoureux et synthétique construit un chef d'œuvre de pédagogie pour présenter ce qui constitue l'essence d'une nation. Dans son exposé nourri par des références ou des exemples historiques, il observe que les considérations telles que l'ethnie ou la race, la langue, la terre, la religion, la géographie, les intérêts, les nécessités militaires ne suffisent guère à créer la nation. Il est formel, tout ce qui est matériel ne suffit pas à constituer une nation. En partant de la diversité des sociétés humaines, de l'histoire singulière de chaque groupe de population, E. Renan (2010, p. 37) constate que « l'unité se fait toujours brutalement ». La construction d'une nation peut être le fait d'une volonté directe des provinces ou des grandes villes, d'une dynastie, etc. Pour ne pas faire reposer la nation sur une chimère, il perçoit dans l'homme une valeur supérieure à tous les

---

<sup>1</sup> Édition numérique réalisée le 4 octobre 2010 à Chicou-timi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.

faits ou les facteurs déjà cités : c'est la volonté. La volonté est le socle de la constitution des nations modernes. Mais qu'est-ce qu'est véritablement la nation ? E. Renan (2010, p. 50) déclare dans son exposé que :

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. [...] La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple.

La nation comme un principe spirituel est le fruit d'une longue histoire vécue et fondée sur la conscience de chacun d'appartenir à une famille spirituelle et d'être animée dans le présent par une volonté commune d'être ensemble et de faire des projections pour l'avenir. La nation suppose donc deux temps : le passé et le présent. Mais en réalité, la nation est le résultat d'un processus historique prenant en compte finalement les trois dimensions du temps. Car le présent est permanentement une projection sur le futur dans l'union pour la vie et la mort. La construction de la nation se veut un engagement à rester fidèle et pas prisonnier du passé ou à ne pas être sous son joug et l'ouverture créatrice dans le présent qui nous enseigne le droit des peuples et des individus à disposer d'eux-mêmes. La nation est finalement une invention originale ou singulière en opérant une synthèse entre le passé et le présent afin de construire le futur.

En tirant leçon de cette conférence, on peut dire que les États africains hérités de la colonisation ont un passé constitué de legs de souvenirs, c'est-à-dire de gloires, de regrets, "d'avoir souffert ensemble", de deuils et un présent marqué par l'oubli de bien des événements, la grande solidarité, le désir ou la volonté de vivre ensemble ou d'avoir un même programme à partager dans l'avenir. Ces États sont constitués de communautés ou de groupes ethniques pratiquant plus ou moins le culte des ancêtres. Cette conscience de vouloir vivre ensemble doit être la boussole des États africains contemporains. La gouvernance au quotidien doit viser à cultiver ce vouloir-vivre ensemble. Ce désir permet de faire des sacrifices énormes pour la survie de la nation. La ligne de conduite de la gouvernance actuelle en Afrique est de cultiver l'amour de la nation. Seul cet amour peut permettre au continent africain de construire une identité ouverte. Des appartenances ouvertes, mais qui sont constituées par des liens contractuels et unissant des personnes animées par le désir de vivre ensemble sous la même législation. Ce qui prime dans l'idée de nation, ce n'est pas l'appartenance *involontaire* par le fait de la naissance, mais plutôt par la *volonté manifeste* d'accepter les lois, les mœurs et de partager les mêmes aspirations. Si les États parviennent à se constituer en nation, le rêve de l'unité du continent africain peut

trouver un début de réalisation, en passant par la démarche préconisée par Leopold Sédar Senghor, celle de l'intégration par blocs régionaux ou encore par "cercles concentriques" (l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe). L'actualité de la création de l'Alliance des États du Sahel (AES)<sup>2</sup> constitue un recul dans cette tendance au regroupement ou à l'intégration. Les divergences politiques qui opposent les trois États de l'AES (Burkina Faso, le Niger et le Mali) à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doivent être surmontées afin de s'inscrire dans cette logique de rassemblement.

## Conclusion

Le défi qui se pose au continent africain est de sortir de cette banalité de la mort imposée par l'insécurité sous toutes ses formes. Et pour relever ce défi, l'Afrique doit refuser de sombrer dans le nihilisme ambiant qui se diffuse progressivement dans les États. L'Afrique doit éviter de verser dans ce sentiment qui devient de plus en plus une réalité, deux notions capitales sont à repenser en tenant compte de la diversité de la culture africaine. Il s'agit de la gouvernance et de la citoyenneté. Comment articuler de façon efficace et efficiente ces deux notions pour permettre une gestion participative à l'idéal de construction d'une nation ? La gouvernance et la citoyenneté doivent désormais se construire en se référant aux valeurs sociale, spirituelle, économique, politique, etc., du continent. Tout un continent ne peut pas continuer à vivre sur des valeurs qui ne sont pas nécessairement les siennes et qui peuvent être en contradiction avec celles qui sont endogènes. Il y a une sorte de schizophrénie dans les existences des citoyens africains. Le mode de vie occidental côtoie celui africain, à tel point que le monde de l'Africain est pluriel. Pour obtenir une plus grande prise de conscience et une véritable réorganisation de la gestion de nos États, les notions de gouvernance et de citoyenneté doivent être repensées à la lumière des valeurs endogènes africaines. Sur la base de cette nouvelle approche de ces deux notions, l'ouverture à la mondialisation pourrait s'effectuer à partir d'un socle de références spécifiques au continent. Ainsi, il n'y a guère un quelconque avenir dans une posture afrocentriste, particulariste et essentialiste. J. Ki-Zerbo (1965, p. 139) le soulignait fort à propos en disant justement :

Le but dernier, c'est donc d'aboutir à l'universel. Nous ne renions pas l'universel. Nous ne voulons pas dire que nous sommes différents des autres, au contraire, nous voudrions aboutir à l'universel par nos propres voies et, dans la grande maison humaine du donner et du recevoir, nous ne serons plus alors seulement des singes ou même de vulgaires meubles, mais nous serons des habitants à part entière, comme les autres.

## Bibliographie

BÂ Amadou Hampaté, 1965, « Les traditions africaines, gages de progrès », in *Tradition et modernisme en Afrique Noire*, Rencontres internationales de Bouaké,

---

<sup>2</sup> Le 16 septembre 2023

Éditions du Seuil, pp.31-48.

BAMBARA Romuald Évariste, 2021, *Les villes forteresses. De la peur à l'urgence sécuritaire*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. « Questions contemporaines ».

CALAME Pierre et TALMANT André, 1997, *L'État au cœur, le mécano de la gouvernance*, Paris, Desclée de Brouwer.

CALAME Pierre, 2003, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, Paris, Descartes & Cie.

DEFARGES Philippe Moreau, 2003, *La gouvernance*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je ? ».

DIAGNE Souleymane Bachir & AMSELLE Jean-Loup, 2018, *En quête d'Afrique (s). Universalisme et pensée décoloniale*, Éditions Albin Michel, Collection « itinéraires du savoir ».

DIOP Samba, 2007, « Concept postcolonial et idée de nation en Afrique francophone », in *Cités, Le postcolonialisme : une stratégie intellectuelle et politique*, Paris, Presses Universitaires de France, n° 72, pp. 139-157.

GAZIBO Mamoudou, 2010, *Introduction à la politique africaine*, Canada, Les Presses de l'Universitaires de Montréal.

GIRI Jacques, 1983, *Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ?* Paris, Karthala.

HABERMAS Jürgen, 1992, *De l'éthique de la discussion*, trad. M. Hunyadi, Paris, Le Cerf.

HABERMAS Jürgen, 1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. C. Bouchindhomme, R. Rochlitz, Paris, Gallimard.

KI-ZERBO Joseph, 1965, « La crise actuelle de la civilisation africaine », in *Tradition et modernisme en Afrique Noire*, Rencontres internationales de Bouaké, Éditions du Seuil, pp. 117-143.

KWESHI Bimwenyi, 1978, « Avènement d'une nouvelle proximité de l'improbable », in *Civilisation noire et Église catholique*, Colloque D'Abidjan, 12-17 septembre 1997, Présence Africaine et Les Nouvelles Éditions Africaines, pp. 111-167.

HAGBERG Sten, KIBORA Ludovic et al, 2017, *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016. Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau »*, Uppsala University

MUDIMBE Valentin-Yves, 2021, *L'invention de l'Afrique. Gnose, philosophie et ordre de la connaissance*, traduit de l'anglais par Laurent Vannini, Paris, Présence Africaine Éditions.

PELLUCHON Corine, 2018, *Éthique de la considération*, Paris, Éditions du Seuil, Collection « L'ordre philosophique ».

RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice* (1971), trad. C. Audard, Paris, Le Seuil.

RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Édition électronique réalisée par l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Choucoutimi, Canada, collection « Les classiques des sciences sociales », disponible à l'adresse : [https://classiques.uqam.ca/classiques/renan\\_ernest/qu\\_est\\_ce\\_une\\_nation/figures/figure\\_1.html](https://classiques.uqam.ca/classiques/renan_ernest/qu_est_ce_une_nation/figures/figure_1.html)

ROJZMAN Charles, 1999, *La Peur, la haine et la démocratie, Introduction à une thérapie sociale*, Édition Desclée de Brouwer.

ROSANVALLON Pierre, 2000, *La Démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Édition Gallimard.

SAVADOGO Mahamade, 2006, « Citoyenneté et démocratie », in *Le Cahier philosophique d'Afrique*, n° 004, pp.1-13

SAVADOGO Mahamadé, 2007, *Pour une éthique de l'engagement*, Namur, Presses universitaires de Namur.

SCHNAPPER Dominique, 2000, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris, Gallimard.

WEBER Max, 2003, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte.